



24 09 2018

## [CHIFFRE DE LA SEMAINE] 9 BONNES RAISONS DE CONSTRUIRE OU AMÉLIORER L'HABITAT

Les aides et incitations fiscales : En rénovation comme en construction, l'ITE est un investissement initial important. Toutefois, son retour sur investissement est immédiatement perceptible au quotidien d'un point de vue du confort et à long terme en ce qui concerne la valorisation du patrimoine.

### 1/ Le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)

Certaines dépenses liées aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sont éligibles au crédit d'impôt et peuvent donc être déduites. Si vous êtes non-imposable ou que le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est remboursé.

### 2/ La TVA à taux réduit

Vous pouvez bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5 % (au lieu de 10 %), pour tous vos travaux d'amélioration de la performance énergétique.

### 3/ Le programme « Habiter Mieux » de l'Anah

Habiter Mieux sérénité, est un accompagnement-conseil et une aide financière de l'Anah (à hauteur de 560 euros) pour faire un ensemble de travaux visant un gain énergétique d'au moins 25 %. Vous pouvez bénéficier d'une prime supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2 000 euros, une fois ce gain de 25 % atteint.

### 4/ Les aides des fournisseurs d'énergie (dispositif CEE)

Dans le cadre de réalisation de travaux d'économies d'énergie, certaines entreprises proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics. Les ménages en situation de précarité énergétique et/ou de grande précarité énergétique (selon l'Anah – plafonds 2017), bénéficient d'aides plus conséquentes.

### 5/ Le chèque énergie

Ce dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie (factures d'électricité, de gaz, rénovation énergétique...) s'adresse aux ménages avec des revenus modestes. Il remplace depuis le 1er janvier 2018 les tarifs sociaux de gaz (TPP) et d'électricité (TSS).

## **6/ L'exonération de la taxe foncière**

Avec l'exonération de la taxe foncière (aide à la rénovation énergétique) les particuliers qui réalisent des travaux d'économie d'énergie, voient leur imposition diminuée. Un gain non négligeable pour les propriétaires qui ont vu leur taxe foncière augmenter de plus de 20 % en 5 ans (étude publiée en 2013 par l'UNPI - Union Nationale de la Propriété Immobilière).

## **7/ Les aides des collectivités locales**

Certaines régions, départements, intercommunalités ou communes peuvent accorder des aides complémentaires aux aides nationales dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

## **8/ L'aide de votre caisse de retraite**

Si vous êtes retraité du régime général, votre caisse de retraite peut vous accorder une aide pour effectuer des travaux d'isolation des pièces de vie.

## **9/ Des prêts pour améliorer l'habitat**

Des aides et prêts peuvent être accordés pour faire des travaux d'amélioration dans votre logement (accessibilité, installation d'équipements...) ou des travaux de rénovation énergétique.

Source : ADEME 2018, vérifiez auprès de cet organisme si ces aides sont toujours en vigueur.